 Offre de contrat d’apprentissage

# Intitulé du poste :

Apprenti urbaniste au sein de l’UDAP de l’Isère – H/F

**Diplôme ou métier visé : Niveau (3 à 8) :**

6 - 7

Master architecture, patrimoine, urbanisme, paysage

# Domaine :

**Ressources humaines Communication Informatique et réseaux**

**Documentation, gestion de l’information Administration générale,**

**gestion financière, droit**

**Accueil, prévention, sécurité Logistique, maintenance Métiers d’art**

**Jardins**

**Physique, chimie, laboratoires Médiation, services**

**aux usagers**

**Métiers techniques du spectacle vivant ou enregistré Patrimoine architectural,**

**urbanisme**

**Tourisme**

**Autres domaines**

**Service ou établissement :**

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes - Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine de l’Isère

**Adresse du lieu d’exercice des fonctions :**

17 bd Joseph Vallier BP 45 - 38040 Grenoble cedex 09

**Descriptif du service ou établissement :**

Unité départementale de la Direction régionale des Affaires culturelles d’Auvergne Rhône Alpes, service déconcentré de l’Etat.

Les unités départementales de la DRAC participent à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, à la conservation et à la valorisation du patrimoine monumental.

Elles veillent à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables (anciens secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, ZPPAUP, ou aires de mise en valeur de l’architecture et du patrimoine, AVAP).

Avec les autres services de l’État, elles participent à la gestion des sites et paysages, à l’aménagement du territoire et aux réglementations concernant l’environnement, l’urbanisme et le renouvellement urbain, dans un objectif de qualité durable des espaces urbains et naturels.

Au moyen d’une équipe pluridisciplinaire formée d'administratifs, techniciens ou ingénieurs, sous l'autorité d'un chef de service architecte urbaniste de l'Etat (AUE) et architecte des bâtiments de France (ABF) également conservateur de monuments appartenant à l'Etat, les 11 unités départementales s'affirment comme services de proximité, travaillent en relation directe avec les usagers et de nombreux partenaires ou interlocuteurs institutionnels.

Les UDAP œuvrent pour la promotion d’un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte du patrimoine.

**Définition du poste :**

Les missions seront effectuées en lien avec les deux architectes des bâtiments de France (architectes-urbanistes de l’État) et l’ingénieure du patrimoine. Le service est compétent sur le département de l’Isère, les missions pourront porter sur l’ensemble de ce territoire (milieu urbain comme rural, territoire de plaine comme de montagne).

* Participation à l’instruction des dossiers d’autorisation d’urbanisme, en priorité :
	+ Les projets de lotissements, permis d’aménager sur tout le département : pré-analyse des dossiers au vu de leur situation, de leur impact, des règles en vigueur et rédactions des avis, participation aux rdv sur ces dossiers
	+ Les dossiers ADS sur le SPR de Grenoble (permis, DP, AP), pré-analyse des dossiers au vu de leur situation, de leur impact, des règles en vigueur et rédactions des avis, participation aux permanences de rdv de Grenoble
* Participation à l’analyse des documents d’urbanisme (PLUi principalement, cartes communales, RLP) en vue de rédiger l’avis du service sur le document arrêté, ou en amont les lettres d’enjeux ou le porter à connaissance de l’Etat, participation aux réunions PLU (personnes publiques associées PPA, réunions de concertations DDT…)
* Participation aux réunions à enjeux du service dans un souci de rencontre des partenaires (services de l’État préfecture, DDT, DREAL, CAUE, collectivités, professionnels…) afin de prendre la mesure des enjeux en matière de patrimoine, paysage, aménagement, urbanisme sur ce territoire et d’appréhender le rôle de l’État dans l’aménagement du territoire
* Participation à la politique du service en matière de définition des périmètres délimités des abords PDA, de suivi et de mise en place de sites patrimoniaux remarquables SPR
* Participation à l’analyse des dossiers installations classées : éoliennes, carrières, ferme photovoltaïque, pylones.

**Diplôme ou niveau requis :**

Licence

**Profil recherché :**

**Savoir-être** : Capacité à travailler en équipe

**Envoyez votre candidature à :**

* Hélène SCHMIDGEN BENAUT - Cheffe de l'Unité départementale de l’architecture et du patrimoine de l'Isère

helene.schmidgen-benaut@culture.gouv.fr

04 56 59 46 14

* Mme Lyla Cheniti - DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. 6 quai St Vincent

69283 LYON cedex 01